

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRES Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

LA SEANCE EST OUVERTE

Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité" - Attribution des fonds - Année 2011 - Décision - Autorisation
--

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au travers du projet FEDER 2007/2013 « *Soutenir le développement durable des quartiers sensibles* » dont elle est chef de file, la CUB a inscrit la mobilité parmi les priorités en faveur des 13 communes regroupant 34 quartiers prioritaires de l'agglomération, avec comme double enjeu leur désenclavement et l'attractivité des territoires.

Par délibération n°2009-0232 du 10 avril 2009, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à répondre à l'appel à projet « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité* » 2009/2011 lancé par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Cet appel à projet vise à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Il permet d'aider des actions créant les conditions d'un désenclavement de ces quartiers et d'un accès facilité aux zones d'emploi et aux lieux de formation :

Le projet communautaire a été retenu et un montant de 326 300 € lui a été attribué sur la période 2009-2011 pour financer :

- des actions en faveur de bénéficiaires (2009/2010), s'appuyant sur des partenariats avec des structures développant des actions de formation en faveur de la mobilité :
 - ✓ Formation à la lecture urbaine et à l'utilisation des transports en commun,
 - ✓ Maîtrise de l'outil informatique pour la recherche d'emploi,
 - ✓ Accès au permis de conduire,
 - ✓ Evaluation sur l'illettrisme et la mobilité...
- des actions en faveur d'opérateurs mobilité (2009/2010) pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements pour la maintenance :
 - ✓ Location vente de véhicules d'occasion,
 - ✓ Location de deux-roues,
 - ✓ Matériel de diagnostic et réparation automobile et vélo...

- l'aide au démarrage de la « *structure multiservices en faveur de la mobilité durable* », en fonctionnement et en investissement » (2011).

Or, le calendrier de validation et de mise en œuvre de la « *structure multiservices en faveur de la mobilité durable* » s'avère incompatible avec le calendrier de programmation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) permettant la signature de l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs.

La CUB a donc demandé et obtenu l'autorisation de redéployer les fonds initialement affectés au démarrage cette opération vers d'autres actions :

- ✓ Favoriser la mobilité professionnelle sur des métiers en tension (permis de conduire et techniques de recherche d'emploi),
- ✓ Accompagner à l'utilisation des transports en commun (avec un soutien linguistique),
- ✓ Créer et animer des ateliers mécaniques auto et vélo,
- ✓ Soutenir le développement d'activité d'une ressourcerie vélo...

Deux des opérateurs qui portent ces actions ont le statut de Société Coopérative et Participative (SCOP) avec pour activité l'entraide/aide sociale d'une part, la promotion personnelle, sociale et professionnelle des personnes d'autre part.

S'agissant de ces deux SCOP, l'aide de la CUB s'inscrira dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, obligations définies précisément par convention (article premier).

Le projet de « *structure dédiée à la mobilité durable* » se réalisera donc sans aucun fonds de l'appel à projets. Toutefois, une attention particulière sera portée à sa mise en œuvre, s'agissant de la mesure « *phare* » du dossier de candidature déposé par la CUB en 2009 et compte tenu des attentes exprimées.

Dans le cadre du présent appel à projet également, la CUB et le PLIE de Mérignac Technowest ont signé une convention en 2009 pour accompagner une action de formation à la lecture urbaine et à la mobilité. L'article 6 de cette convention en fixe la fin au 30 juin 2011. Or, il s'avère nécessaire de la proroger de 6 mois (31 décembre 2011) pour permettre la réalisation complète de l'action.

Informations budgétaires :

Le montant de 326 300 € attribué à la CUB dans le cadre de l'appel à projet « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité* » doit être versé selon les modalités suivantes :

- 103 200 € en 2009,
- 104 600 € en 2010 (avenant dossier référence),
- 118 500 € en 2011 (avenant n°2 dossier référence)

Ce montant doit être intégralement utilisé pour participer au financement d'actions en fonctionnement et en investissement décomposées comme suit :

ACTIONS (Maître d'ouvrage)	2009	2010	2011	APPEL À PROJET 2009 - 2011
	Participation CUB (k€)	Participation CUB (k€)	Participation CUB (k€)	Participation CUB (k€)
Fonctionnement	70,00	89,30	87,82	247,12
PLIE Technowest	7,00	10,00		17,00
PLIE Portes du sud	2,10	3,30		5,40
PLIE des Graves	8,40	12,00		20,40
PLIE des Hauts de Garonne	35,00	25,00		60,00
PLIE de Bordeaux	7,00	5,00		12,00
CLAP Sud Ouest	7,00	5,00		12,00
COS Formation	3,50	2,50		6,00
Actions Inter Médiation (AIM)		20,00	67,35	87,35
Commune d'Ambarès		6,50		6,50
Archipel Formation			4,00	4,00
CS la passerelle			6,50	6,50
Récup'R			5,00	5,00
Garage moderne			4,97	4,97
Investissement	33,20	15,30	30,68	79,18
Garage Moderne	6,10	14,60	28,68	49,38
UAIPF	1,10	0,70		1,80
CS la passerelle / Mobyser	20,00			20,00
Cycli + Récup'R	6,00			6,00
			2,00	2,00
Total participation CUB	103,20	104,60	118,50	326,30

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Traité CE (articles 16 et 86 sur les SIEG),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2007/0672 « FEDER 2007-2013 – Appel à projet quartiers sensibles »,

VU la délibération communautaire n°2009/0931 « Attribution des fonds de l'appel à projet "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009-2011 »,

VU les projets de convention ci-joints,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009-2011 », dont la CUB est lauréate, la Communauté Urbaine de Bordeaux décide de participer financièrement à un programme d'actions en faveur de la mobilité et de l'emploi pour des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de l'agglomération. Cette participation, d'un montant de 118.500 euros en 2011, concerne 5 actions en fonctionnement et 2 actions en investissement.

DECIDE

Article 1 :

Les fonds de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » 2009/2011 sont attribués, pour l'année 2011 aux actions de fonctionnement :

- de la Société Coopérative et Participative (SCOP) Action Inter Médiation (AIM), pour un montant de 67.350 euro,
- de la SCOP Archipel Formation, pour un montant de 4.000 euro,
- du Centre Social la passerelle Capeyron, pour un montant de 6.500 euro,
- de l'association Récup'R, pour un montant de 5.000 euro,
- de l'association Garage Moderne, pour un montant de 4.970 euro.

Article 2 :

Les fonds de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » 2009/2011 sont attribués, pour l'année 2011 aux actions d'investissement :

- de l'association Garage Moderne pour un montant de 28.680 euro,
- de l'association Récup'R pour un montant de 2.000 euro.

Article 3 :

La convention signée en 2009 entre la CUB et le PLIE de Mérignac Technowest dans le cadre de l'appel à projet « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » est prorogée de 6 mois, soit au 31 décembre 2011.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Article 5 :

Il convient d'ouvrir au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires pour réaliser cette action comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 204 – FONCTION 523 – COMPTE 2042 – UE00 – HG 01

Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" - Année 2011 - Garage Moderne 28.680€

Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" - Année 2011 – Récup'R 2.000€

Total Section d'Investissement : 30.680€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 67 – FONCTION 523 – COMPTE 6745 – CRB UE00

Subventions de fonctionnement exceptionnelles –

Subventions aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" – Année 2011 – SCOP AIM – 67.350€

Subventions aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" – Année 2011 – SCOP Archipel Formation – 4.000€

Subventions aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" – Année 2011 – CS la passerelle – 6.500 €

Subventions aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" – Année 2011 – Association Récup'R – 5.000€

Subventions aux personnes de droit privé - Appel à projet "Des quartiers vers l'emploi : Une nouvelle mobilité" – Année 2011 – Association Garage Moderne – 4.970€

Total Section de Fonctionnement : 87.820€

TOTAL GENERAL : 118 500€

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011

M. JEAN TOUZEAU